

**DEPARTEMENT DE L'AIN**

**COMMUNE de  
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**ANNEXES SANITAIRES**

**8**

Approuvé le 6 mai 1994  
**Révisé le 7 septembre 2001**

**Révisé le 25 octobre 2013**



# NOTICE EXPLICATIVE

## Eau potable

Aujourd'hui, la commune est alimentée en eau potable à partir des puits de Villieu-Loyes-Mollon via Meximieux et Pérouges. L'habitation située à La Grande Dangereuse est alimentée par le réseau de Béligneux (SDEI).

Le réseau de distribution d'eau potable a été réalisé en 1935. La commune compte 470 abonnés aujourd'hui.

La société gérante est la SOGEDO.

La modélisation du réseau a permis de conclure que la commune ne dispose d'aucune réserve en cas de rupture. L'eau n'est distribuée que par une colonne qui traverse la ville de Meximieux. Ce sont les principaux soucis des élus.

Aucun problème de distribution n'est repéré dans la commune. Une bonne partie du réseau a été renforcé ces dernières années (au moins 5 km sur les 8).

➤ La création d'un puits de captage est en projet à Meximieux, ainsi que la création d'un syndicat des eaux intercommunal (ne plus être contraint par l'existence d'un seul puits). Il regroupera les communes de Meximieux, Villieu-Loyes-Mollon, Pérouges et Bourg-Saint-Christophe.

➤ Parallèlement un schéma intercommunal est à l'étude sur les communes du secteur pour réaliser des bouclages entre les réseaux des autres syndicats.

## Protection incendie

La modélisation du réseau montre la nécessité de penser à des réserves au Mas Choquet et à Marphoz.

## Assainissement

*La commune a finalisé son Schéma directeur d'assainissement en 2013 avec la société MERLIN (étude amorcée déjà en 1998). Il est étudié en cohérence avec la révision du PLU.*

### ◆ Eaux usées

#### **Réseau – station :**

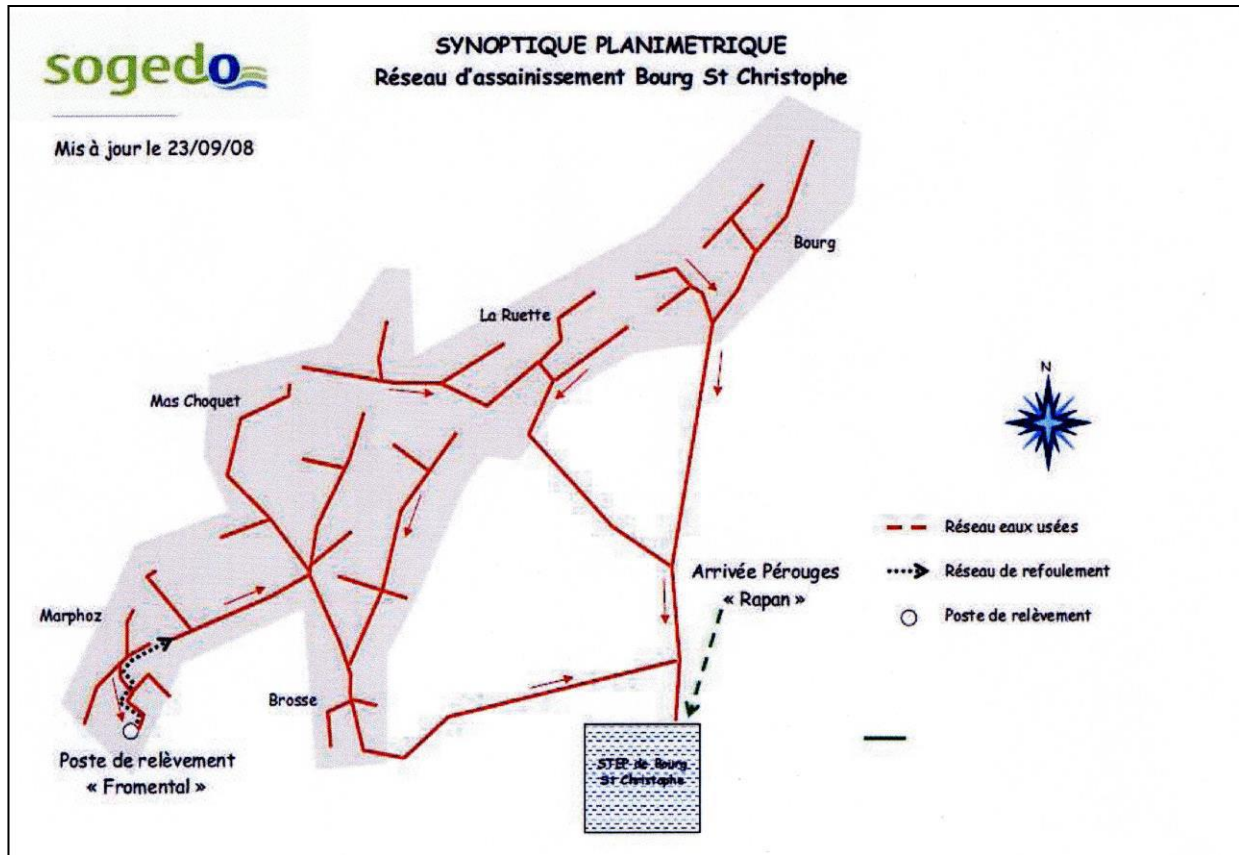
Le réseau d'assainissement et le système de traitement ont été réalisés depuis 2001 tels qu'étudiés dans l'étude de 1998.

Les effluents générés par la commune de Bourg Saint Christophe sont collectés par un réseau de type séparatif jusqu'à la STEP située au « Bois Simon », au Sud-est de la commune.

Le réseau d'assainissement de Bourg Saint Christophe présente un linéaire total de 12,5 km. Les diamètres des conduites sont compris entre 100 et 200 mm.

Il existe un poste de relèvement (« Fromental »), qui récupère les eaux usées du secteur de Marphoz.

La STEP recueille les eaux usées de Bourg Saint Christophe ainsi qu'une partie de Pérouges.



Le réseau dessert 480 abonnés de Bourg Saint Christophe et 87 abonnés sur Pérouges. 84% des eaux usées arrivant à la STEP proviennent de Bourg Saint Christophe. Les 16% restants proviennent de la commune de Pérouges.

L'ensemble des habitations de Bourg Saint Christophe raccordées à cette STEP représente 1 114 habitants (soit la quasi-totalité de la population de la commune).

La station d'épuration a été construite en 2003. Le traitement des effluents est assuré en trois étapes :

1. Le prétraitement, composé d'un dégrilleur vertical et d'un tamis rotatif
2. Le traitement, composé d'un bassin d'aération et d'un clarificateur
3. Les boues sont stockées dans un silo épaisseur puis dans un silo. Les boues stockées seront ensuite valorisées en agriculture.

La capacité nominale de la STEP est de **299 m<sup>3</sup>/j** (filiales eau et boue), soit **1990 Equivalentes Habitants**.

Actuellement, le débit journalier de temps sec représente en moyenne **219 m<sup>3</sup>/j**.

Les charges journalières recueillies en moyenne sont les suivantes :

- DBO5 : 59.2 kg/j
- DCO : 178.6 kg/j
- MEST : 90 kg/j
- NGL : 32.5 kg/j

- Pt : 2.7 kg/j

Les eaux traitées sont ensuite infiltrées en aval de la STEP.

- Le cabinet MERLIN a travaillé pour les deux communes au vu des PLU : il estime que la capacité nominale de la station est suffisante pour accueillir les eaux usées supplémentaires en 2025.

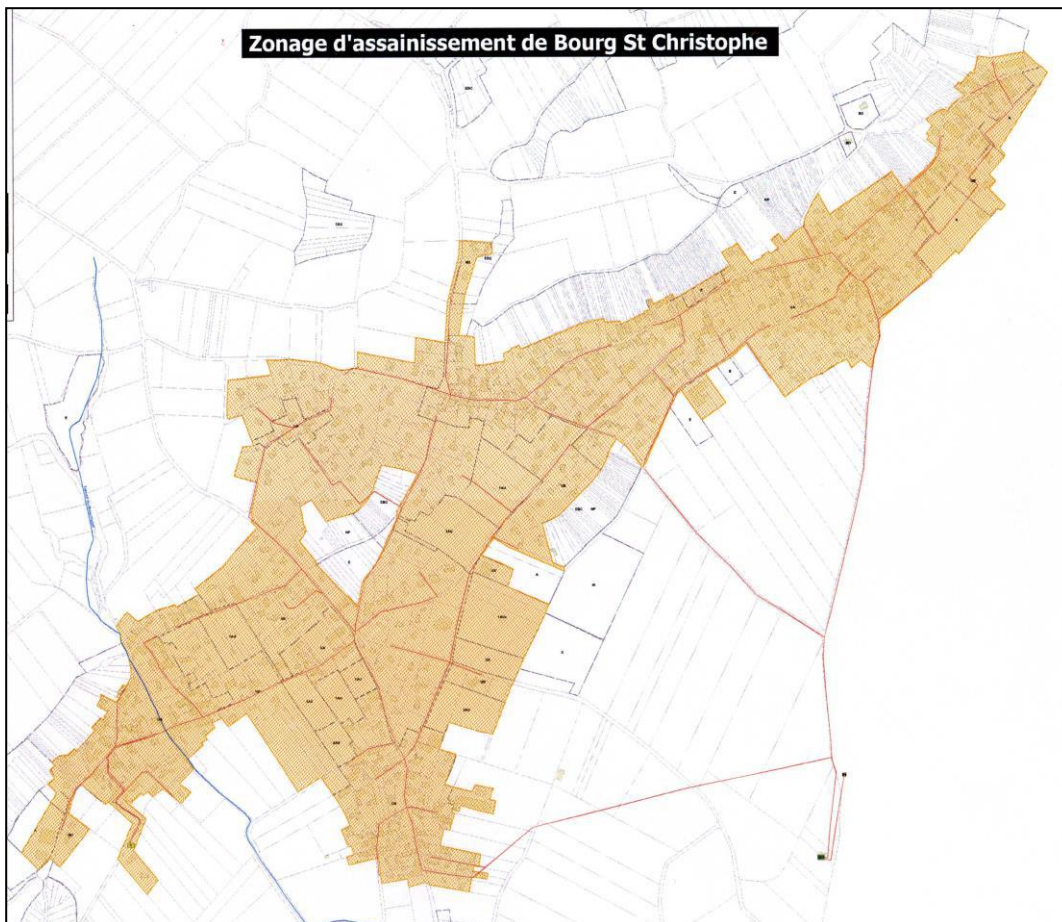
### **Assainissement non-collectif :**

L'assainissement autonome est actuellement marginal sur la commune. Seules trois habitations (deux sur le coteau et celle de La Grande Dangereuse) ne sont pas raccordées. Trois autres sont raccordables mais avec des difficultés actuellement.

La quasi-totalité de la commune est donc raccordée.

### ➤ **Zonage d'assainissement retenu en 2013 :**

Déjà lors de la première étude du Schéma directeur d'assainissement en 1998, il avait été retenu d'équiper quasiment l'ensemble de la commune en assainissement collectif.



## ◆ Eaux pluviales

La commune de Bourg-Saint-Christophe est équipée d'un réseau d'assainissement essentiellement séparatif.

Le réseau des eaux pluviales est directement géré par la commune.

Le problème des eaux de ruissellement de la Côtière a été en partie résolu en 1998 grâce à la création de deux bassins de rétention et d'un bassin écrêteur de crues.

➤ **La réalisation d'un autre bassin écrêteur est envisagée sur le torrent du « Chien Pourri ». Voir l'emplacement réservé prévu.**

La commune a souhaité une étude hydraulique en 2013 car lors d'événements pluvieux significatifs, des désordres ont lieu en trois zones distinctes de la commune.

Afin de les résoudre, la commune a souhaité réaliser un diagnostic hydraulique de ses réseaux d'eaux pluviales dans le but de définir des travaux d'aménagement.

L'objectif de l'étude était répondre aux objectifs suivants :

- Garantir à la population des solutions pérennes et fiables pour l'évacuation des eaux pluviales,
- Analyser les capacités des réseaux d'eaux pluviales pour une pluie décennale,
- Identifier les secteurs où les réseaux sont sous dimensionnés et proposer des solutions,
- Proposer des solutions présentant le meilleur rapport technico-économique.

L'étude a notamment permis d'étudier le secteur problématique de la rue de Lyon et de dimensionner un ou des bassins de rétentions utiles (pris en compte dans les Orientations d'aménagement et de programmation du secteur des Grandes-Raies).

## Déchets-ordures ménagères

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont délégués à la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain qui assume :

- la collecte au porte à porte, une fois par semaine, des ordures ménagères traditionnelles et leur transport
- la collecte au porte à porte, une fois toutes les deux semaines, des déchets recyclables (emballages légers et papier) ;
- la collecte du verre en points d'apport volontaire (... sur la commune) ;
- la gestion de cinq déchetteries ouvertes à l'ensemble de la population de la communauté de communes (Meximieux ...).

Si la communauté de communes assume la valorisation des déchets recyclables (dans le cadre d'un contrat Eco-Emballages), elle a, pour le traitement des déchets classiques, délégué sa compétence au syndicat mixte ORGANOM. *Voir le chapitre Intercommunalité.* Les déchets sont aujourd'hui incinérés à Bourgoin-Jallieu (situation provisoire).

Les habitants bénéficient de la déchetterie intercommunale située à Meximieux.